Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212203582-20251211-CM111225D2-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRÉGONNEAU

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREGONNEAU, dûment convoqué par le Maire s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Stéphanie CARADEC-BOCHER, Maire.

Etaient présents : CARADEC-BOCHER Stéphanie, LE DU Pascal, QUEMENER-GUILLOU Aurélie, GUILLOU Didier, EVEN Marina, HUET Alain, HENRY Ludivine, LABAT Gildas, ROLLAND Mathilde, ROLLAND Christophe

Absents excusés : LABARRE Magalie, ROPERS Manon, THOMAS Christian
Absent : Ludovic JOURDEN
Pouvoirs : Christian THOMAS pour Stéphanie CARADEC-BOCHER
Magalie LABARRE pour Pascal LE DU

Secrétaire de séance : Ludivine HENRY

Nombre de membres : **14**	Date de la convocation : **05/12/2025**
Nombres absents : **4**	Nombre de pouvoirs : **2**
Nombre de votants : **12**	

2.Tarifs communaux cantine/garderie

Madame le Maire explique qu'il existe une forte disparité des tarifs de cantine/garderie entre les communes au sein du RPI.

	Commune de Trégonneau	Commune de Squiffiec	Commentaires
Repas enfant	3.30 €	3.70 €	+0.40 €/repas soit + 28 % facturés par Squiffiec
Repas adulte		6.50 €	Pas de tarif voté à Trégonneau
Heure garderie	1.40 €	1.80 €	+0.40 €/heure soit +28 % facturés par Squiffiec
Goûter garderie	0.80 €	1.30 €	+0.50 €/goûter soit +62.5% facturés par Squiffiec

Les tarifs pratiqués à Trégonneau sont donc beaucoup plus favorables pour les parents notamment sur les temps de garderie ce qui n'est pas sans conséquence pour la garderie de Trégonneau.
Il convient de s'interroger sur le coût réel pour la commune de la garderie et de la cantine.
On rappelle que le repas de midi est facturé à ce jour 3.30 € pour un enfant et qu'aucun tarif n'est défini pour les adultes déjeunant à la cantine à Trégonneau.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212203582-20251211-CM111225D2-DE

Après échange au sein des membres du Conseil, il est proposé de modifier les tarifs comme suit :

	Tarifs pratiqués au 11/12/2025	Tarifs modifiés au 01/01/2026	Commentaires
Repas enfant	3.30 €	3.50 €	+0.20 €/repas
Heure garderie	1.40 €	1.60 €	+0.20 €/heure
Goûter garderie	0.80 €	1.00 €	+0.20 €/goûter

Les autres tarifs municipaux restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :
D'AUGMENTER les tarifs comme indiqué dans le tableau ci-dessus (+0.20€ par prestation à compter du 01/01/2026).

Fait à TREGONNEAU, le 22 DEC. 2025

Rendu exécutoire par transmission
En Préfecture de Saint Brieuc,
Le 22 DEC. 2025
Le Maire,

MAIRIE DE TREGONNEAU Côtes - d'Armor

Le Maire
Stéphanie CARADEC

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,
Le 22 DEC. 2025
Le Maire,

MAIRIE DE TREGONNEAU Côtes - d'Armor

Le Maire
Stéphanie CARADEC-BOUCHER

Le secrétaire de séance,